Nations Unies

S/PV.8702



Conseil de sécurité

Soixante-quinzième année

Provisoire

8702e séance

Lundi 13 janvier 2020, à 10 h 25

New York

Président :	M. Dang	(Viet Nam)
Membres :	Afrique du Sud	M. Van Shalkwyk
	Allemagne	M. Heusgen
	Belgique	M. Pecsteen de Buytswerve
	Chine	M. Wu Haitao
	Estonie	M. Jürgenson
	États-Unis d'Amérique	Mme Craft
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	Mme Gueguen
	Indonésie	M. Syihab
	Niger	M. Abarry
	République dominicaine	M. Singer Weisinger
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Pierce
	Saint-Vincent-et-les Grenadines	Mme King
	Tunisie	M. Baati

Ordre du jour

Lettres identiques datées du 19 janvier 2016, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/53)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2019/988)

20-00912 (F)







La séance est ouverte à 10 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettres identiques datées du 19 janvier 2016, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/53)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2019/988)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite la représentante de la Colombie à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M[me] Claudia Blum de Barberi, Ministre des relations extérieures de la Colombie.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Carlos Ruiz Massieu, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2019/988, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie.

Je donne maintenant la parole à M. Ruiz Massieu.

M. Ruiz Massieu (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de présenter le dernier rapport du Secrétaire général sur la Colombie (S/2019/988) et de faire le point de la situation au Conseil de sécurité. C'est un plaisir d'être ici en compagnie de la Ministre des relations extérieures, S. E. Mme Claudia Blum de Barberi, et du Conseiller du Président pour la stabilisation et la consolidation, M. Emilio Archila.

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, la Colombie a continué de faire des progrès importants dans son processus de paix, même face à de graves difficultés, notamment en ce qui concerne la sécurité des communautés touchées par le conflit, des figures de la société civile et des ex-combattants. Le renforcement de la participation et l'amélioration de la sécurité lors des élections régionales d'octobre ont démontré l'impact positif du processus de paix sur la démocratie colombienne. Le Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition a poursuivi son précieux travail avec la participation active des victimes. Des milliers d'ex-combattants, qui il y a quelques années seulement étaient équipés d'armes de guerre, continuent de se forger une nouvelle vie grâce aux possibilités offertes par la paix, en dépit des nombreuses difficultés et des risques pour la sécurité.

Ces réalisations et bien d'autres, résultat du processus de paix, ont été possibles grâce aux efforts du Gouvernement colombien et de la Fuerza Alternativa Revolucionaria del Común (Force alternative révolutionnaire du peuple - FARC), à l'appui de la communauté internationale, y compris le Conseil, et parce que les Colombiens de tout le pays – figures de la société civile, fonctionnaires, volontaires, membres des forces de sécurité et du secteur privé et bien d'autres – travaillent chaque jour pour consolider la paix dans leurs communautés. Samedi dernier, dans le sud de Tolima, l'une des régions où le conflit a commencé il y a un demi-siècle, des ex-combattants, les forces armées et des membres de la communauté ont commencé à construire ensemble un pont au profit des communautés environnantes. Je ne peux penser à un exemple plus encourageant pour commencer la nouvelle année que l'image d'anciens adversaires travaillant avec une communauté locale pour construire un pont ensemble. Ces gains durement acquis doivent être protégés, préservés et mis à profit.

La meilleure voie, comme le Secrétaire général l'a souligné à nouveau dans son rapport, passe par l'application de l'ensemble des dispositions de l'accord de paix. J'encourage les deux parties à approfondir leur dialogue concernant tout différend relatif à la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, notamment par le biais des mécanismes conçus par l'Accord lui-même, tels que la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'application de l'accord de paix. Les mobilisations sociales qui ont eu lieu depuis novembre dernier ont également ouvert une perspective de dialogue constructif sur la mise en œuvre de la paix.

Le 27 décembre 2019, la feuille de route pour la réintégration a été adoptée, ce dont il faut se féliciter, car elle établit le cadre du processus de réintégration à long terme. Les consultations entre le Gouvernement,

en particulier l'Agence pour la réintégration et la normalisation, et la FARC ont été essentielles pour la mise au point de ce document. La Mission de vérification des Nations Unies en Colombie se réjouit certainement d'appuyer les parties dans sa mise en œuvre. De plus, avec l'approbation de 12 nouveaux projets productifs collectifs, près de 2 500 ex-combattants bénéficient désormais de ces projets. En plus d'approuver et de financer ces projets, il importe d'assurer leur viabilité et leur durabilité à long terme, notamment par l'accès aux terres, à l'assistance technique et aux marchés. Il importe également de renforcer la participation des femmes et des communautés locales afin que ces projets favorisent le développement et la réconciliation.

Il faut continuer d'accorder une attention particulière aux plus de 9 000 ex-combattants qui vivent en dehors des secteurs territoriaux. Ils sont confrontés à des risques accrus en matière de sécurité et à des obstacles supplémentaires pour accéder aux services de base et aux possibilités d'éducation, d'emploi et de production. Les ex-combattants handicapés doivent également faire l'objet d'une attention particulière. En outre, des mesures durables s'imposent pour offrir un environnement protecteur à plus de 2 000 enfants d'ex-combattants.

Je note avec satisfaction que 128 certificats de réintégration supplémentaires ont été accordés à des ex-combattants depuis la publication du rapport du Secrétaire général en septembre. Il s'agit d'un premier pas positif pour faire avancer ce dossier important. Je demande également à tous les acteurs concernés de redoubler d'efforts pour régler la situation des anciens membres des Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP) qui sont toujours dans l'attente de leurs certificats de réintégration. Sans certificats en bonne et due forme, ils se trouvent toujours dans une incertitude juridique et ne peuvent pas bénéficier des avantages découlant du processus de réintégration.

La violence omniprésente dans les zones touchées par le conflit continue de faire obstacle à la consolidation de la paix, comme l'illustrent plusieurs événements extrêmement préoccupants survenus ces dernières semaines. Dans son rapport, le Secrétaire général met en garde contre le risque de violences plus généralisées dans le département de Chocó en raison des activités des groupes armés illégaux. Ces deux dernières semaines, des communautés de Bojayá, une municipalité qui a été touchée pendant longtemps par le conflit, ont dénoncé l'occupation de territoires et le confinement de plusieurs communautés par le groupe armé illégal Autodefensas Gaitanistas de Colombia, alors que d'autres communautés de la région continuent d'être touchées par les activités de l'Ejército de Liberación Nacional (Armée de libération nationale). La semaine dernière, j'ai rencontré le dirigeant afro-colombien Leyner Palacios, originaire de Bojayá, qui m'a parlé personnellement de la situation désastreuse que vivent ces communautés ainsi que les communautés qui habitent le long de la côte du Pacifique. Le 23 décembre, Lucy Villarreal, une artiste et une figure de la société civile, a été tuée dans le département de Nariño après avoir organisé un atelier artistique pour enfants.

Les meurtres d'ex-combattants des FARC-EP ont repris dès le premier jour de l'année, avec la mort de Benjamín Banguera Rosales, dans le département de Cauca.

Les auteurs d'attaques contre des figures de la société civile et des ex-combattants des FARC-EP doivent être traduits rapidement en justice, y compris les auteurs matériels et les concepteurs, et il faut impérativement prendre des mesures plus efficaces pour protéger ces personnes et leurs communautés.

La paix ne sera pas pleinement réalisée si les voix courageuses des figures de la société civile continuent d'être réduites au silence par la violence et si les ex-combattants qui ont déposé les armes et se sont engagés en faveur de la réintégration continuent d'être tués. L'annonce faite hier par les autorités qu'elles avaient fait échouer une tentative d'attentat contre la vie du Président du parti de la FARC, Rodrigo Londoño Echeverri, alias « Timochenko », met en relief les risques auxquels sont confrontés les anciens membres des FARC-EP et le processus de paix lui-même, ainsi que l'importance cruciale de garantir leur sécurité.

Cauca, Chocó, Nariño – les épicentres de la violence restent les mêmes, comme le Secrétaire général l'a signalé à plusieurs reprises, et les conditions sous-jacentes sont les mêmes : des zones rurales désavantagées par une présence limitée de l'État et une pauvreté persistante, et où des groupes armés illégaux et des organisations criminelles continuent de s'en prendre aux populations, en particulier les communautés ethniques, pour contrôler les économies illicites.

Chacune de ces causes sous-jacentes de la violence est abordée dans différentes parties de l'accord de paix. C'est une raison supplémentaire de faire avancer d'urgence la pleine application de l'accord. Par

exemple, les programmes de développement territorial, l'un des outils envisagés à la section 1 de l'accord de paix portant sur la réforme rurale générale, contribuent à apporter des investissements indispensables aux populations touchées par le conflit. En ce qui concerne les économies illicites, conformément à l'accord de paix, un programme de substitution des cultures a été mis en place pour aider les familles à passer de la culture de la coca à d'autres activités productives. Il est essentiel de continuer à appuyer ce programme et les mesures de sécurité en faveur de ceux qui y participent. En outre, l'accord de paix prévoit l'élaboration d'une politique publique de démantèlement des groupes armés illégaux, des organisations criminelles et des réseaux qui les soutiennent par l'intermédiaire de la Commission nationale des garanties de sécurité, qui s'est réunie mercredi dernier. Il faut élaborer et mettre en œuvre cette politique d'urgence et le Gouvernement doit intensifier ses efforts pour remédier à l'insécurité qui règne dans les anciennes zones de conflit.

(*l'orateur poursuit en espagnol*)

Depuis le 1er janvier, la Colombie compte de nouvelles autorités locales et départementales, notamment des maires, des gouverneurs et des membres de conseils municipaux et d'assemblées départementales. Parmi eux, huit ex-combattants des FARC-EP ont été élus pour exercer des fonctions publiques.

Nous notons avec satisfaction qu'un grand nombre d'autorités nouvellement élues, de différents partis, ont exprimé leur attachement à la paix et leur appui à l'application de l'accord. Le rôle des autorités territoriales a été et demeure crucial pour appuyer les efforts de consolidation de la paix.

(*l'orateur reprend en anglais*)

Pour terminer, comme les membres du Conseil le savent, l'accord de paix contient des dispositions clairvoyantes propres au règlement des multiples problèmes qui affligent la Colombie depuis des décennies. C'est pourquoi nous restons convaincus que la pleine application de l'accord de paix, dans tous ses aspects interdépendants, offre à la Colombie le meilleur espoir de jeter les bases d'un avenir plus pacifique et plus prospère. La Mission de vérification et le système des Nations Unies en Colombie continueront d'aider les parties à aller de l'avant. L'appui de la communauté internationale, et du Conseil en particulier, restera essentiel.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Ruiz Massieu de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

Mme Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Avant de parler de la Colombie, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé les deux minutes de silence et d'avoir saisi cette occasion pour rendre hommage à feu S. M. le Sultan Qaboos d'Oman.

Pour ce qui est de la Colombie, je voudrais souhaiter la bienvenue à la Ministre des relations extérieures. Nous nous réjouissons de sa présence parmi nous, et nous lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles fonctions. Je remercie également le Représentant spécial de son rapport et de l'exposé qu'il a fait au Conseil aujourd'hui. Nous partageons pleinement son analyse des événements survenus en Colombie au cours des trois derniers mois. Elle reflète à la fois les progrès réalisés et les défis qui restent à relever dans le cadre de l'application de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable.

Je voudrais également saluer l'annonce faite par le Président Duque, à savoir qu'il souhaite que la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie reste dans ce pays pendant tout son mandat. C'est une indication importante de l'attachement du Gouvernement à la paix.

Durant le mois d'octobre, les premières élections locales se sont tenues depuis la conclusion des accords, qui sont également les premières auxquelles a participé le parti politique Fuerza Alternativa Revolucionaria del Común (Force alternative révolutionnaire du peuple – FARC). En dépit de niveaux élevés de violence pendant la campagne, la force et le caractère inclusif de la démocratie colombienne étaient évidents le jour des élections, qui ont été caractérisées par un nombre sans précédent de candidats en lice, de l'ensemble de l'échiquier politique, et le taux de participation le plus élevé de l'histoire récente.

Nous nous félicitons également de la volonté exprimée par la grande majorité des élus de continuer à avancer sur la voie de la paix. Les autorités locales nouvellement élues ont un rôle clef à jouer dans l'application de l'accord de paix, notamment par l'entremise des programmes de développement territorial. Nous nous félicitons de l'appui apporté par le Gouvernement à ces programmes, notamment grâce à un financement accru, et nous encourageons la coordination entre les

autorités nationales, départementales et locales pour garantir une mise en œuvre efficace.

Toutefois, il y a certains domaines dans lesquels des efforts urgents sont nécessaires pour préserver les acquis des trois dernières années. Heureusement, les mécanismes pour y remédier existent déjà; le défi consiste à les utiliser plus efficacement.

Premièrement, nous sommes profondément préoccupés par le niveau persistant de violence et les menaces à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme, des figures communautaires, y compris les femmes, et des ex-combattants des Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP). Nous avons déjà souligné ce point en de précédentes occasions, et nous trouvons inquiétant que la situation ne s'améliore pas en dépit de la volonté déclarée du Gouvernement de s'attaquer à ce problème. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la réunion de la Commission nationale des garanties de sécurité tenue la semaine dernière et nous invitons à faire pleinement usage, et de manière continue, de ce mécanisme, notamment en y associant la société civile, afin de poursuivre la mise en œuvre. Nous encourageons à établir des priorités dans le plan d'action de la Commission intersectorielle des garanties pour les dirigeantes et les défenseuses des droits de la personne, qui peut potentiellement faire évoluer positivement les conditions de sécurité au niveau des départements. Nous accueillons également favorablement les mesures prises récemment pour renforcer la protection des ex-combattants des FARC-EP et prenons note de l'annonce faite hier qu'une opération avait été menée pour déjouer un projet d'attentat contre le chef de la FARC, Rodrigo Londoño Echeverri. Nous encourageons le Gouvernement à faire en sorte que les mesures de protection s'étendent aux secteurs territoriaux de formation et de réintégration ainsi qu'aux zones où des ex-combattants des FARC-EP se sont installés de manière informelle.

Deuxièmement, nous exhortons le Gouvernement colombien à accélérer les programmes de réintégration, qui sont essentiels pour préserver la confiance des ex-combattants et des communautés dans le processus. Des efforts doivent être déployés pour garantir l'accréditation légale et l'accès à des projets générateurs de revenus aux ex-combattants des FARC-EP vivant dans les anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration mais en dehors. Plus largement, nous encourageons le Gouvernement à travailler avec toutes les parties prenantes pour régler les questions en suspens concernant le statut à long terme de ces secteurs, en particulier en ce qui concerne les terres sur lesquelles ils sont situés.

Enfin, dans son rapport, le Représentant spécial souligne le caractère interdépendant de tous les éléments du processus de paix. La mise en œuvre des différentes composantes de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, prises individuellement, peut certes produire des résultats limités, mais l'instauration d'une paix sans exclusive, stable et durable en Colombie ne sera pas possible si on ne progresse pas de manière simultanée et cohérente sur tous les aspects. À cet égard, nous encourageons le Gouvernement colombien à tirer parti du processus de dialogue national qu'il a engagé à la suite des manifestations récentes afin de dégager un consensus avec divers groupes, et à veiller à ce que la mise en œuvre se poursuive de manière efficace et globale.

Le Royaume-Uni reconnaît les progrès importants qui ont été réalisés jusqu'à présent en Colombie. Nous entendons vivement continuer à appuyer le Gouvernement colombien dans ses efforts pour garantir une paix durable pour tous.

Mme Craft (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Carlos Ruiz Massieu de son exposé et d'avoir pris le temps de venir ici; c'est vraiment un plaisir de le voir. Je félicite la Ministre colombienne des relations extérieures pour sa nomination, et je me félicite de sa présence. Je salue également la présence au Conseil du Conseiller du Président.

Trois ans après la signature de l'accord de paix, il convient de féliciter la Colombie, non seulement d'avoir mis fin à plusieurs décennies de conflit, ce qui n'est pas négligeable, mais aussi d'avoir œuvré de bonne foi à panser les blessures du conflit. Bien qu'il reste de nombreux défis à relever, les Colombiens démontrent leur attachement à un avenir de paix, de réconciliation et de prospérité. Cet attachement s'est manifesté pleinement lorsque je me suis rendue en Colombie en novembre et que j'ai pu constater par moi-même l'énorme impact de la crise humanitaire et économique au Venezuela sur la Colombie, qui accueille actuellement plus de 1,6 million de réfugiés et autres déplacés vénézuéliens. Ce qui m'a paru particulièrement remarquable, c'est la façon dont les Colombiens ont réagi au sort des moins fortunés, les accueillant comme des membres de leur famille en dépit des difficultés auxquelles ils sont eux-mêmes confrontés. Leur générosité est une véritable source d'inspiration. Les États-Unis espèrent avoir suivi cet exemple en répondant à la crise par la mobilisation

de plus de 650 millions de dollars d'aide, dont près de 252 millions de dollars consacrés à l'intervention sur le territoire colombien, ce qui est de loin le montant d'aide le plus élevé fourni par un pays donateur.

Ma visite a également été l'occasion d'en savoir davantage sur les défis que pose la mise en œuvre de l'accord de paix et sur l'important travail réalisé par le Président Duque Márquez et les principales parties prenantes. Le fait que les élections locales et départementales tenues en octobre en Colombie aient été les plus pacifiques et les plus ouvertes de l'histoire récente du pays est à mettre au crédit de leurs efforts louables.

Toutefois, les États-Unis restent profondément préoccupés par les informations faisant état de violences contre les défenseurs des droits de la personne, les figures de la société civile et les ex-combattants, comme le souligne le dernier rapport du Secrétaire général (S/2019/988). Nous appuyons les efforts déployés par le Gouvernement colombien pour renforcer la protection de ces groupes, dont la sécurité est essentielle pour une paix juste et durable. Nous saluons les progrès réalisés par la Colombie en matière de justice transitionnelle, tout en ayant conscience que ces décisions difficiles n'ont pas été sans provoquer la controverse dans le pays. La Juridiction spéciale pour la paix, la Commission de la vérité et l'Unité de recherche des personnes portées disparues dans le contexte et en raison du conflit armé ont fait d'importants progrès, même si leur travail n'est pas encore terminé. Les États-Unis considèrent que les mécanismes de justice transitionnelle décrits dans l'accord sont des mécanismes importants pour la paix et la justice en Colombie. Nous nous félicitons également des mesures prises pour que ceux qui commettent des crimes graves après la signature de l'accord en répondent et que la loi s'applique dans toute sa rigueur.

Nous ne devons toutefois pas perdre de vue que la bonne mise en œuvre de l'accord de paix est étroitement liée au règlement de deux autres questions, à savoir le problème des stupéfiants en Colombie et la crise au Venezuela, qui menace de déstabiliser la région. Les États-Unis sont déterminés à travailler avec la Colombie à une stratégie mobilisant tout le Gouvernement pour lutter contre les stupéfiants, développer les zones rurales et en assurer la sécurité, y compris par l'expansion de l'éradication manuelle des cultures ou la reprise de l'éradication par voie aérienne, lorsqu'il aura été répondu aux exigences de la loi colombienne. Nous partageons avec la Colombie l'objectif de réduire de moitié la culture de la coca et la production de cocaïne par rapport aux niveaux de 2017, d'ici la fin de 2023. Ces efforts viennent appuyer directement la mise en œuvre de la paix. De manière plus générale, comme je l'ai déjà indiqué, ils stimulent le développement économique dans les zones où la culture de la coca est importante. Le peuple colombien a besoin de solutions économiques de remplacement viables pour sortir d'un cycle qui, en fin de compte, finance la violence et l'impunité.

Les vastes mouvements de mobilisation sociale, pour l'essentiel pacifiques, montrent que les Colombiens sont attentifs au processus de paix, et nous applaudissons au débat national lancé par le Président Duque Márquez en réponse à ces mobilisations. Nous espérons que ce débat facilitera les efforts du Gouvernement pour assurer la réintégration des ex-combattants, étendre la présence et les services du Gouvernement dans les zones où ils font défaut et offrir des perspectives économiques à tous les Colombiens. Les États-Unis sont l'ami de la Colombie, et nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre nos efforts conjoints non seulement pour mettre fin au conflit dans le pays mais aussi pour panser les blessures qu'il cause.

M. Singer Weisinger (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Nous voudrions commencer par exprimer notre solidarité avec le peuple nigérien suite à la mort de plus de 89 soldats au cours du week-end. Nous exprimons aussi notre solidarité sans faille avec notre pays frère, Haïti, en ce nouvel anniversaire du tragique tremblement de terre de 2010 qui a coûté la vie à plus de 300 000 personnes, dont 102 membres du personnel de l'ONU.

Nous souhaitons la bienvenue à la Ministre colombienne des relations extérieures, S. E. Mme Claudia Blum de Barberi. C'est un véritable honneur de la voir parmi nous au Conseil de sécurité. Nous remercions également M. Carlos Ruiz Massieu de son exposé.

La République dominicaine réaffirme tout d'abord son ferme appui au processus de paix en Colombie et salue l'attachement du peuple colombien au processus devant mener au retour de la paix dans le pays, une paix qui lui a coûté cher et à la consolidation de laquelle nous devons tous rester résolument attachés. Nous ne devons pas oublier que c'est le peuple colombien frère qui a payé le plus lourd tribut à toutes ces années de violence. Nous nous félicitons donc des efforts déployés par le Gouvernement pour répondre aux revendications et aspirations des Colombiens dans le cadre d'un dialogue national et pour donner plus particulièrement la priorité à la jeunesse dans ce dialogue. Nous espérons que cela

aboutira à l'adoption de mesures conjointes et tangibles permettant de renforcer la confiance de la population dans l'ensemble du processus.

Nous déplorons les actes de violence signalés dans certaines régions du pays en raison de la présence de groupes armés illégaux. Nous encourageons les parties à garantir un environnement sûr et exempt de violence pour la population civile.

Malgré les défis que pose sa mise en œuvre, l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable en Colombie reste un point de référence dans la construction d'un continent américain dénué de conflit, et il illustre clairement que le dialogue et la consultation sont la seule façon de parvenir à la paix. En conséquence, pour venir à bout des difficultés qui s'annoncent, les parties doivent s'attaquer et remédier à leurs divergences dans le cadre d'espaces conjoints, tels que la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'application de l'accord de paix, la Commission nationale des garanties de sécurité ou le Conseil national de réintégration.

Nous tenons à saluer les efforts du Gouvernement, qui s'est engagé dans le processus de paix et a encouragé des réformes globales, y compris la réforme rurale, comme moyen de lutter contre la pauvreté et de promouvoir le développement des communautés les plus touchées par le conflit. Nous soulignons qu'il est essentiel de continuer à offrir des possibilités d'éducation aux ex-combattants, dans la perspective de leur réintégration économique et sociale en tant qu'agents du changement et de la réconciliation définitive en Colombie.

Nous regrettons que, du point de vue de la sécurité, en particulier dans les zones rurales, les dirigeants sociaux et les défenseurs des droits de la personne qui soutiennent l'accord de paix et les politiques qui en découlent soient toujours particulièrement exposés aux risques. Nous nous inquiétons surtout que les dirigeants autochtones, les femmes dirigeantes et les femmes défenseuses des droits de la personne – principalement celles qui défendent la terre et l'environnement – soient confrontés à des menaces pour leur sécurité. De même, les groupes armés continuent d'enfreindre les droits des enfants non seulement colombiens, mais aussi vénézuéliens, qui se trouvent dans une situation de grande vulnérabilité. Nous appelons les groupes à prendre des engagements pour mettre fin à ces violations.

Nous tenons à saluer le peuple colombien, qui a exercé pacifiquement son droit de vote lors des récentes élections départementales. Nous invitons les autorités à redoubler d'efforts pour fournir toutes les garanties nécessaires aux personnes qui participent à la vie politique, y compris les ex-combattants. De tels efforts ont été manifestes hier, lorsque le gouvernement colombien a déjoué un attentat contre Rodrigo Londoño Echeverri, dit « Timochenko », chef de la Force alternative révolutionnaire du peuple, et je félicite les autorités à cet égard. Tous les actes de violence doivent faire l'objet d'une enquête et de poursuites judiciaires.

Nous espérons que toutes les parties intéressées, y compris la société civile, les communautés locales et le secteur privé, maintiendront le cap, évalueront les progrès du processus de paix et accorderont la priorité à la pleine application de l'accord. Un dialogue inclusif peut être le moyen d'atteindre ces objectifs en renforçant la confiance entre toutes les parties et en promouvant la paix par le développement.

Enfin, la République dominicaine réitère son soutien à la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie et l'encourage à continuer de travailler sans relâche avec toutes les parties prenantes, notamment l'équipe de pays, la société civile et les communautés locales, dans sa quête d'une paix durable fondée sur la promotion et la préservation de l'unité nationale en Colombie.

M. Heusgen (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier personnellement, Monsieur le Président, d'avoir demandé deux minutes de silence pour Haïti et le Niger avant la séance. À cette occasion, je tiens à transmettre à l'Ambassadeur du Niger les condoléances du Gouvernement et du peuple allemands après les lourdes pertes que son pays a subies.

Je souhaite la bienvenue à la Ministre colombienne des relations extérieures, S. E. Mme Claudia Blum de Barberi, et ce, à plusieurs titres. Premièrement, elle est d'origine allemande, et nous sommes donc très heureux qu'elle soit parmi nous. Deuxièmement, sa présence ici, comme celle de ses prédécesseurs, signifie véritablement que le Gouvernement colombien soutient pleinement l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. Comme vient de le dire notre collègue britannique, nous nous félicitons que le Président ait annoncé que la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie restera jusqu'à la fin de son mandat, ce qui est un signal très positif d'autant que, en définitive, l'accord de paix colombien continue d'être une source d'inspiration pour tous ceux qui s'efforcent de résoudre un conflit complexe.

Autre note positive : je crois que les récentes élections locales et régionales ont été un signe positif. Le fort taux de participation et le fait que la Fuerza Alternativa Revolucionaria del Común (Force alternative révolutionnaire du peuple - FARC) y ait pris part pour la première fois en tant que parti politique montrent une progression vers une Colombie plus inclusive et plus démocratique. En outre, lors des manifestations et mobilisations récentes, nombre de jeunes Colombiens ont appelé à préserver et à appliquer intégralement l'accord de paix, et j'encourage donc le nouveau Gouvernement, par l'intermédiaire de la Ministre des relations extérieures, à continuer d'œuvrer à la recherche de solutions communes dans un esprit de dialogue inclusif et respectueux. Je trouve que la construction du pont qu'a évoquée Carlos Ruiz Massieu donne un excellent exemple; d'autres cas de ce genre seraient les bienvenus.

La communauté internationale continuera d'aider la Colombie. L'unité du Conseil de sécurité fait plaisir à voir. Nous devons la préserver. Tous ceux d'entre nous qui y ont pris part ont gardé un très bon souvenir de la mission du Conseil de sécurité en Colombie, au cours de laquelle nous avons tous manifesté notre appui à l'accord de paix. Sur place, l'ONU continue de jouer un rôle clef, comme nous l'avons constaté. À ce stade, je tiens à féliciter Carlos Ruiz pour son action, celle de ses équipes et celle des organismes des Nations Unies sur le terrain.

L'Allemagne se fait l'écho de l'appel du Secrétaire général à utiliser davantage les arrangements tripartites noués entre le Gouvernement, l'ONU et la FARC pour promouvoir le dialogue et favoriser le renforcement de la confiance.

En ce qui concerne la mise en œuvre de l'accord – et tout est dans l'accord, en définitive; il suffit de le mettre en œuvre –, je voudrais juste mentionner brièvement trois points clefs de notre point de vue.

Premièrement, nous nous félicitons vivement de l'adoption de la feuille de route sur la réintégration. Il est maintenant très important d'éclaircir la situation en ce qui concerne l'éducation, la santé, la réintégration économique, le logement, la réintégration au niveau local et l'assistance psychosociale. À cet égard, je voudrais me faire l'écho de ce qu'a dit Carlos s'agissant de l'inclusion impérative des femmes et de l'inclusion des 9 000 ex-combattants des Forces armées révolutionnaires de Colombie vivant en dehors des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration. Les communautés sont prêtes à les inclure, mais ces communautés ont besoin de soutien.

Deuxièmement, la sécurité présente peut-être l'évolution la plus triste. L'an dernier a été l'année la plus violente pour les ex-combattants, avec 173 victimes. Les dirigeants sociaux, les défenseurs des droits de la personne, les dirigeants autochtones et les défenseurs des droits des femmes continuent de courir de graves risques et je me félicite donc que la Commission nationale des garanties de sécurité se soit réunie pour la première fois après une interruption. J'encourage vivement la Commission à poursuivre ses travaux et à œuvrer d'arrache-pied au démantèlement des organisations criminelles et de leurs réseaux de soutien, qui, en définitive, sont responsables de la mort de dirigeants sociaux. La présence de l'État doit être étendue.

Mon dernier point a trait à l'appui aux institutions prévues à l'accord de paix. Lorsque les membres du Conseil se sont rendus à Bogota, nous avons rencontré des représentants de ces institutions. Je suis encore très impressionné par la qualité et la mobilisation de ces personnes. Nous considérons les deux commissions et le Conseil national de réintégration comme étant essentiels pour venir à bout des séquelles tenaces du conflit dans le pays. Ils conduiront à une véritable réconciliation. Dans ce contexte, il reste indispensable que les commissions restent indépendantes, qu'elles se voient accorder le financement requis et que leur fonctionnement soit adéquat. Le seul élément à surmonter est l'incertitude quant au statut juridique des ex-combattants.

Je suis conscient que c'est une tâche ardue, et je voudrais me faire l'écho de ce que Kelly Craft a dit tout à l'heure. En plus de cela, il faut loger les centaines de milliers de réfugiés venant du Venezuela. Je tiens à féliciter la Colombie de ce que son peuple et son gouvernement font à cet égard.

M. Pecsteen de Buytswerve (Belgique) : Je voudrais commencer par m'associer aux paroles de condoléances et de solidarité qui ont été exprimées à l'égard de la délégation nigérienne.

Ensuite, je voudrais saluer la présence aujourd'hui parmi nous de la Ministre des relations extérieures de la Colombie, et remercier le Représentant spécial, M. Ruiz Massieu, pour son exposé.

Plus de trois ans après la signature de l'accord de paix, la Colombie peut être fière. Il convient de féliciter les parties à l'accord pour leur engagement et les progrès

accomplis. En même temps, nous devons bien sûr rester conscients des défis qui demeurent.

Les récentes élections locales témoignent de l'impact positif du processus de paix sur la démocratie colombienne. Moins d'incidents violents ont été notés et les citoyens ont pu participer aux élections dans des parties du pays qui étaient auparavant trop peu sûres. Tout comme la récente mobilisation sociale, ces élections illustrent l'attachement de la société colombienne à la paix et à la mise en œuvre intégrale de l'accord de paix.

Nous sommes également encouragés par la mise en œuvre des programmes de développement à vocation territoriale, qui bénéficient d'un financement élargi, ainsi que par les progrès en matière de réinsertion économique et sociale. Le redémarrage des activités du Groupe de travail technique sur les questions de genre du Conseil national de réintégration est un pas important. Néanmoins, en ce qui concerne les garanties juridiques, il est préoccupant qu'aucun progrès substantiel n'ait été accompli dans le processus d'accréditation des ex-combattants. Cela crée une insécurité juridique et augmente le risque de récidive.

L'une des pierres angulaires de l'accord de paix est la mise en place du Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition. La justice transitionnelle est essentielle pour la réconciliation et pour une paix durable. Nous nous félicitons des progrès importants accomplis par la Juridiction spéciale pour la paix, et exhortons tous ceux qui sont sous sa juridiction à contribuer aux efforts de recherche de la vérité. Les menaces de violence contre des avocats défendant des ex-combattants sont inacceptables.

Par ailleurs, nous regrettons la violence continue exercée contre les défenseurs des droits humains, les dirigeants sociaux et les ex-combattants des Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP). L'année 2019 a été la plus violente pour les ex-combattants depuis la signature de l'accord de paix.

Nous sommes particulièrement préoccupés par le ciblage spécifique des femmes défenseuses des droits et des dirigeantes sociales, ainsi que par le manque de protection pour les ex-combattants qui résident en-dehors des anciennes zones de concentration et qui représentent environ 70 %. Des mesures plus efficaces sont nécessaires, notamment la finalisation du plan d'action de la Commission intersectorielle des garanties pour les dirigeantes et les défenseuses des droits de la personne et le recours à la Commission nationale des garanties de sécurité.

Nous avons lu attentivement le rapport récent du Secrétaire général sur la situation des enfants en temps de conflit armé (S/2019/509), notamment en Colombie. Nous sommes extrêmement préoccupés par le nombre élevé de cas de recrutement et d'utilisation d'enfants par des groupes armés, en particulier par l'Armée de libération nationale et par des dissidents des FARC-EP. J'exhorte tous les groupes armés à adopter et à mettre en œuvre des engagements visant à mettre fin à cette grave violation et à libérer immédiatement tous les enfants présents dans leurs rangs. Nous appelons également à un investissement soutenu dans le programme de réintégration dénommé « Un autre chemin de vie » ainsi que dans les travaux du Groupe de travail technique sur les enfants du Conseil national de réintégration.

En conclusion, il est important de renforcer la confiance entre les parties et d'intensifier la coopération et le dialogue en ce qui concerne la mise en œuvre de l'accord de paix final. Les parties ont tout intérêt à utiliser les institutions et mécanismes de consultation, de suivi et de vérification qui ont été créés à cette fin. Je voudrais réitérer le ferme engagement de la Belgique à travailler en étroite collaboration avec la Colombie pour faire progresser la mise en œuvre intégrale de l'accord de paix.

Mme Gueguen (France) : Avant d'aborder la Colombie, je souhaite également vous remercier, Monsieur le Président, pour les deux minutes de silence qui ont été observées tout à l'heure, tout d'abord celle observée en mémoire des victimes innombrables du tremblement de terre en Haïti le 12 janvier 2010. Je souhaite également présenter mes condoléances à l'Ambassadeur Abarry, au Gouvernement et au peuple nigériens pour la mort de 89 soldats nigériens dans l'attaque terroriste contre le camp de Chinégodar le 9 janvier.

Concernant la Colombie, je souhaite la bienvenue à cette table à la Ministre colombienne des relations extérieures, S. E. Mme Claudia Blum de Barberi, et je la félicite pour ses nouvelles fonctions. Je tiens également à remercier Carlos Ruiz Massieu de son exposé, et surtout à saluer son travail et celui de l'ensemble de l'équipe de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie. Le Conseil s'est efforcé de soutenir de manière unie l'effort collectif du Gouvernement et du peuple colombiens, notamment par la mise en place de cette mission de vérification des Nations Unies. À cet

égard, nous saluons l'appel du Président Duque à étendre cette mission jusqu'en 2022.

Cela fait maintenant plus de trois ans que l'accord de paix a été conclu. Beaucoup de chemin a déjà été parcouru grâce aux efforts du Gouvernement et du peuple colombiens, efforts que je tiens à saluer une nouvelle fois.

Pour la première fois depuis la signature de l'accord de paix, des élections locales et départementales ont été organisées le 27 octobre dernier, dans des conditions que l'on peut juger globalement satisfaisantes. Le parti Fuerza Alternativa Revolucionaria del Común (Force alternative révolutionnaire du peuple – FARC) a présenté des candidats. Les électeurs colombiens se sont déplacés en nombre, et cette bonne participation a démontré la contribution positive de l'accord de paix au processus démocratique en Colombie. Les autorités locales nouvellement élues vont désormais pouvoir contribuer à la mise en œuvre de l'accord, notamment par leur implication dans les projets de développement à ancrage territorial, qui constituent une composante importante de l'accord.

Par ailleurs, le dispositif de réintégration produit des résultats, ce dont témoigne le rapport du Secrétaire général (S/2019/988), et nous nous félicitons notamment que l'immense majorité des ex-combattants des Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP) reste engagée dans le processus de réintégration économique et sociale, en dépit du choix très minoritaire de certains de reprendre la lutte armée, choix que la France a condamné.

Nous saluons également l'avancée continue du travail réalisé par le Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition. La justice transitionnelle devrait notamment prononcer cette année ses premières sentences, et ces éléments sont essentiels à la construction d'une paix durable et inclusive, qui ne pourra cependant être effective que si l'ensemble du processus est mené à bien.

Il faut également reconnaître avec lucidité que, au regard de l'ambition de 2016, un certain nombre de dispositions de l'accord sont encore insuffisamment mises en œuvre. L'accord de paix a été conçu comme un ensemble – ceci a été souligné par l'ensemble des orateurs précédents – dont les différents volets sont interconnectés et indissociables pour être pleinement effectifs.

La France appelle donc toutes les parties prenantes à redoubler d'efforts en vue d'une application complète de toutes ses composantes. Nous soulignons en particulier l'importance du programme de substitution des cultures illicites, qui doit être doté des ressources nécessaires pour fonctionner, notamment pour financer les projets productifs alternatifs, qui conditionnent son succès à long terme. La réforme rurale constitue un des piliers fondamentaux de l'Accord et doit être mise en œuvre. La réforme politique également. Les chapitres de l'Accord touchant aux questions ethniques et de genre doivent également faire l'objet d'une attention toute particulière.

Cette application pleine et entière de l'accord de paix est la seule voie capable de répondre aux graves problèmes qui subsistent en matière de sécurité, et dont les figures de la société civile, les défenseurs des droits de l'homme, les ex-combattants des FARC-EP et les populations autochtones sont les premières victimes. L'année 2019 a été particulièrement préoccupante de ce point de vue. Le Gouvernement a consenti à des efforts pour assurer la présence des forces de l'ordre et la protection individuelle des personnes menacées, mais la France appelle les autorités colombiennes à faire davantage encore pour assurer la présence de tous les services, militaires mais aussi civils, sur l'ensemble du territoire, y compris dans les départements les plus reculés, en concertation avec la société civile. Des progrès en matière de protection collective sont également nécessaires. Je partage également pleinement ce qu'a dit l'Ambassadeur de Belgique concernant les enfants, qui doivent être protégés.

Les difficultés de mise en œuvre sont inhérentes à la vie de tout accord, mais les différents mécanismes ont été conçus pour apporter des solutions à ces problèmes et ils constituent le forum adéquat de dialogue et doivent être davantage utilisés. Nous avons enfin pleinement conscience que la mise en œuvre de l'Accord s'inscrit dans un contexte complexe, notamment du fait du défi que constitue la crise migratoire vénézuélienne pour la Colombie. Je veux saluer ici la générosité du Gouvernement et du peuple colombiens dans l'accueil de ces réfugiés et de ces migrants, avec le soutien de la communauté internationale.

Pour conclure, je souhaite souligner à nouveau que le Gouvernement et le peuple colombien peuvent être assurés du soutien de la France et de notre disponibilité à continuer de l'accompagner, conjointement avec nos partenaires de l'Union européenne sur la voie exigeante de la paix.

M. Baati (Tunisie) (*parle en arabe*) : À l'entame de mon propos, qu'il me soit permis, Monsieur le Président, d'exprimer nos condoléances au Gouvernement et au peuple du Sultanat frère d'Oman suite au décès du Sultan Qaboos Bin Said, qui a apporté d'importantes contributions à l'action humanitaire et à la paix et à la sécurité internationales.

Je tiens également à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir répondu à la proposition de ma délégation d'observer une minute de silence. Je présente mes condoléances au Niger, pays frère, et exprime notre solidarité avec le peuple haïtien, ainsi qu'avec l'ONU, qui a perdu plus de 100 fonctionnaires de haut rang, notamment le Tunisien Hédi Annabi, qui était à l'époque le Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti.

Je salue par ailleurs la présence de S. E. Mme Claudia Blum de Barberi, Ministre des relations extérieures de la Colombie, et sa délégation, ainsi que le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Carlos Ruiz Massieu, que nous remercions de son exposé de ce matin.

Nous remercions le Secrétaire général de son rapport (S/2019/988) et des informations précieuses qu'il contient sur diverses questions relatives à la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, qui a été signé voilà plus de trois ans. Cet accord constitue une réalisation historique de taille pour la République de Colombie, ouvrant la voie à un nouveau chapitre prometteur de paix, de stabilité et de bien-être. Nous saluons également les efforts de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie.

Tout en se félicitant des mesures importantes qui ont été prises à ce jour dans les domaines politique, économique, social et sécuritaire, ma délégation souligne une fois encore la nécessité pour toutes les parties colombiennes de poursuivre leurs efforts dans l'intérêt national afin d'achever les étapes restantes, de renforcer la sécurité et la stabilité et de parvenir à la réconciliation nationale. À cet égard, la Tunisie nourrit l'espoir que l'initiative lancée par le Président Duque Márquez permettra de surmonter les difficultés et de régler les différends en souffrance, tout en réalisant les progrès souhaités dans les domaines de la croissance inclusive, de la transparence, de la lutte contre la corruption, de la promotion de l'éducation, de l'environnement et des jeunes et en menant à bien l'initiative « La paix par le droit » lancée par le Gouvernement colombien.

La Tunisie est convaincue que le dialogue national constitue un mécanisme efficace pour surmonter les difficultés et régler les différends. Aussi réaffirmons-nous la nécessité pour toutes les parties colombiennes de continuer à traiter toutes les questions dans le cadre d'un dialogue constructif et d'un compromis sans exclusion ni marginalisation d'aucune partie. Le lancement par la Colombie du dialogue national global et l'organisation des élections locales et départementales sont de bon augure à cet égard.

Le succès de la mise en œuvre de l'accord de paix, de la réconciliation nationale et de la consolidation de la sécurité et de la stabilité dépendra non seulement des progrès réalisés en termes de réintégration politique, mais aussi de la réalisation d'un développement sans exclusive et de la fourniture de services de base dans toutes les régions. Dans ce contexte, ma délégation souligne la nécessité de poursuivre les efforts dans les domaines de la réinsertion sociale et économique, notamment en fournissant des services de santé et d'éducation et une formation professionnelle à tous, en particulier au sein des communautés locales et dans les anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration.

Nous réaffirmons également l'importance de progresser sur la voie de la justice transitionnelle, de fournir des garanties de sécurité, d'assurer la présence et l'autorité de l'État, de parvenir à un développement sans exclusive dans toutes les régions, de créer un climat de confiance et d'instaurer les conditions propices à la poursuite des progrès dans tous les domaines. Qui plus est, la Tunisie souligne qu'il importe de renforcer les programmes de réinsertion des enfants et de leur donner accès à l'éducation, aux soins de santé et à un soutien psychologique et familial afin de les engager sur un autre chemin de vie et de les protéger de l'exploitation. Il faut également accroître la participation des femmes et des jeunes aux processus politiques et sociaux, à la consolidation de la paix, au renforcement des droits de l'homme et à la réforme rurale, qui sont parmi les conditions de base pour parvenir à la paix et à la stabilité.

Pour terminer, tous les ingrédients nécessaires à l'instauration de la paix et de la stabilité en Colombie sont disponibles et, malgré les difficultés circonstancielles, des résultats positifs ont été obtenus. Pour sa part, la Tunisie continuera d'appuyer les efforts déployés par l'ONU et tous les acteurs colombiens pour avancer sur la voie d'une paix durable au bénéfice de tous.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine présente ses plus sincères condoléances à

Oman suite à la disparition soudaine du Sultan Qaboos Bin Said.

La Chine condamne les récentes attaques terroristes au Niger. Nous remercions la présidence du Conseil pour les deux minutes de silence observées au lendemain de l'attaque terroriste au Niger et à l'occasion du dixième anniversaire du tremblement de terre en Haïti.

La Chine souhaite la bienvenue à la Ministre colombienne des relations extérieures, S. E. Mme Claudia Blum de Barberi, à la séance du Conseil de sécurité d'aujourd'hui et tient à remercier le Représentant spécial Ruiz Massieu de son exposé.

Au cours des trois années qui ont suivi la signature de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, grâce aux efforts du Gouvernement colombien et de toutes les parties impliquées, la réintégration des ex-combattants des Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP), le renforcement des institutions et les réformes dans divers domaines, ainsi que le mécanisme judiciaire, ont été renforcés et le processus de paix et de réconciliation a continué de progresser.

En octobre de l'année dernière, des élections ont été organisées aux niveaux local et départemental pour la première fois depuis la signature de l'accord de paix, ce qui atteste des avancées qui continuent d'être réalisées dans le cadre du processus politique colombien. Un nouveau chapitre est en train de s'écrire pour la paix, la réconciliation et l'espoir grâce aux efforts du peuple colombien. Le Représentant spécial Ruiz Massieu et la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, sous sa houlette, ont apporté d'importantes contributions au processus de paix en Colombie en poursuivant leurs efforts pour aider les ex-combattants des FARC-EP à se réinsérer socialement, politiquement et économiquement, et en prenant des mesures pour garantir leur sécurité et protéger les droits et les intérêts du peuple colombien, en particulier ceux des femmes, des enfants et des groupes minoritaires. La Chine exprime sa reconnaissance pour tous ces efforts et espère que la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie continuera de jouer un rôle plus important dans le maintien de la paix et de la stabilité dans le pays, tout en respectant sa souveraineté, son indépendance, son unité et son intégrité territoriale.

L'accord de paix reflète l'aspiration des parties colombiennes à la paix, au développement et à la prospérité, et représente le consensus le plus large dans le pays. D'importants progrès ont été accomplis à ce jour dans le processus de paix, mais il reste encore beaucoup à faire pour appliquer intégralement l'accord de paix. Les conditions de sécurité demeurent fragiles dans certaines régions, et la sécurité des ex-combattants et des dirigeants sociaux est toujours menacée.

Compte tenu de tous ces défis, nous espérons que le Gouvernement colombien et toutes les parties concernées resteront attachés au processus de paix pour lequel il a fallu se battre, assumeront leurs responsabilités et obligations respectives, et tiendront compte des intérêts fondamentaux du pays en poursuivant le dialogue avec la nécessaire patience en vue de régler leurs différends. Ils doivent collaborer avec la Mission de vérification des Nations Unies dans ses efforts de médiation visant à promouvoir le processus de paix en Colombie aux fins de progrès plus importants, plus concrets et plus significatifs.

La Chine est disposée à œuvrer avec d'autres membres du Conseil pour appuyer les efforts du Gouvernement colombien, le dialogue entre les parties, l'action menée par la Mission de vérification, et le processus de paix en Colombie, l'objectif étant de contribuer positivement à une paix, à une stabilité et à un développement globaux dans le pays.

M. Syihab (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais avant toute chose me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour adresser nos condoléances au Gouvernement et au peuple omanais à la suite du décès du Sultan Qaboos Bin Said. Je voudrais également vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir fait observer deux minutes de silence. Au nom du Gouvernement et du peuple indonésiens, je voudrais en particulier présenter nos condoléances au Gouvernement et au peuple nigériens à la suite de la récente attaque terroriste, qui a coûté la vie à 89 soldats.

Je souhaite également chaleureusement la bienvenue à S. E. Mme Claudia Blum de Barberi, Ministre colombienne des relations extérieures. Sa présence parmi nous ici aujourd'hui est appréciée, car elle reflète l'importance que son gouvernement attache au soutien que le Conseil apporte au processus de paix dans son pays. Je voudrais également remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Carlos Ruiz Massieu Aguirre, de son exposé détaillé et complet sur l'évolution récente de la situation. Je voudrais aujourd'hui faire trois brèves observations.

Premièrement, l'Indonésie félicite le peuple colombien pour le déroulement relativement pacifique, le 27 octobre 2019, des élections locales et départementales, auxquelles ont participé le parti politique la Force alternative révolutionnaire du peuple et des ex-combattants. Le peuple colombien doit mettre à profit cette étape importante dans le processus de réintégration politique. C'est pourquoi nous nous associons au Secrétaire général pour encourager les maires, les gouverneurs et les autres responsables nouvellement élus à veiller à ce que les programmes liés à la mise en œuvre de la paix figurent au premier rang de leurs priorités.

Deuxièmement, l'Indonésie tient à souligner de nouveau que la consolidation d'une paix durable en Colombie n'est possible que si toutes les parties prenantes colombiennes souscrivaient de manière globale et cohérente à leurs obligations découlant de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. Nous nous félicitons certes, comme toujours, des nombreux progrès enregistrés, ainsi que des avancées que l'accord de paix a permises, mais nous continuons d'appeler toutes les parties concernées à redoubler d'efforts afin de s'acquitter de leurs engagements individuels.

Bien que relativement lents, comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport (S/2019/988), nous saluons les progrès et les efforts faits pour régler la question de l'accréditation des ex-combattants. Mais ces efforts doivent se poursuivre. C'est pourquoi nous nous joignons à nouveau au Secrétaire général pour exhorter toutes les parties à recourir au Conseil national de réintégration pour engager des discussions stratégiques sur les questions en suspens qui sont liées au processus de réintégration et prendre des mesures concertées pour les régler, en mettant en œuvre la feuille de route récemment adoptée. La réintégration politique, juridique et socioéconomique des anciens membres des Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire est essentielle pour susciter la confiance du public dans le processus de paix.

Enfin, c'est au Conseil de sécurité et à nous individuellement, en tant qu'amis, qu'il incombe de veiller à ce que tout soit mis en œuvre pour aider les Colombiens. Le Conseil, en particulier, doit continuer à fournir une assistance à la Colombie sur la base de ses résolutions pertinentes. Il importe aussi que le Conseil rappelle que la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie a été initialement établie conformément à l'accord de paix de 2016, dans lequel les parties en Colombie ont demandé à l'ONU de mettre en place une mission politique.

L'Indonésie pense que le renforcement des capacités et l'appui technique, ainsi que des projets visant l'autosuffisance économique, contribueraient positivement à la création d'un environnement propice à la mise en œuvre de l'accord de paix. Comme nous l'avons déjà dit dans cette salle, l'Indonésie est prête à apporter son concours, notamment en partageant nos données d'expérience et nos pratiques exemplaires en matière de réintégration, ainsi que celles découlant de nos programmes « cultures contre paix », comme l'huile de palme. À cet égard, j'ai le plaisir d'informer le Conseil que du 5 au 9 novembre 2019, l'Indonésie et la Colombie, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement, ont organisé un atelier international sur les « cultures contre paix » en Indonésie. L'atelier avait pour objectif de partager l'expérience de l'Indonésie sur la manière dont l'industrie de l'huile de palme a aidé à améliorer l'état des infrastructures dans les alentours des plantations, ainsi que les conditions socioéconomiques de la communauté.

Pour terminer, je réitère une fois de plus l'appui de l'Indonésie au processus de paix en Colombie, et félicite le peuple colombien de sa volonté d'instaurer la paix et à la stabilité dans son pays.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous voudrions vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir pris l'initiative d'observer, juste avant la séance, une minute de silence à la mémoire des victimes du tremblement de terre en Haïti et de la récente attaque terroriste au Niger. Nous partageons le deuil de nos collègues. Nous présentons nos condoléances à nos amis nigériens.

Nous saluons la participation de S. E. Mme Claudia Blum de Barberi, Ministre colombienne des relations extérieures. Je saisis cette occasion pour la féliciter de sa nomination à ce poste important, et nous espérons que la question de la Colombie ne sera débattue au Conseil de sécurité que de manière positive. Nous remercions aussi le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Carlos Ruiz Massieu Aguirre, de sa présentation du rapport du Secrétaire général (S/2019/988). Sur la base de ce document, le Conseil de sécurité et le Secrétaire général conviennent que le succès du processus de paix dépend entièrement de la capacité des Colombiens à s'acquitter pleinement de leurs obligations découlant de l'historique Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable.

La Colombie est entrée dans une phase cruciale, qui déterminera la viabilité de la paix que les Colombiens ont obtenue à grand prix. Comme le Secrétaire général l'indique à juste titre dans son rapport, si l'Accord final prévoyait une transformation à long terme après le conflit, les bases de cette transformation doivent être jetées dès maintenant.

C'est pourquoi le Conseil de sécurité, qui est chargé de vérifier l'application du processus de paix en Colombie, suit de près l'évolution de la situation et espère que le succès obtenu avec la signature de l'Accord final sera non seulement maintenu, mais également consolidé. Le rôle de la Mission de vérification est à cet égard très important. Mais il est clair que c'est aux Colombiens eux-mêmes qu'incombe au premier chef la responsabilité du processus de paix. Comme le souligne le rapport, malgré quelques progrès, beaucoup reste encore à faire pour consolider la paix.

Depuis la signature de l'Accord final, il est devenu clair qu'outre l'apparition de nouveaux obstacles dans le processus de paix colombien, des questions fondamentales doivent encore être réglées en urgence. Alors que les élections tenues en octobre ont été plus pacifiques que les précédentes, le Secrétaire général note une méfiance croissante entre différents secteurs de la société.

Il y a plusieurs raisons différentes à cette situation, dont notamment l'absence de solutions aux problèmes de sécurité. En 2019, le nombre de victimes depuis la signature de l'accord de paix final a atteint un record. Nous croyons que chaque meurtre doit faire l'objet d'une enquête et que les responsables doivent être punis comme il se doit. Le rapport note également des lacunes dans le domaine de la réintégration politique. Un siège du Parlement en particulier reste temporairement bloqué, alors qu'en vertu de l'Accord final, il était censé être attribué au parti politique Fuerza Alternativa Revolucionaria del Común (Force alternative révolutionnaire du peuple - FARC) et non à un représentant spécifique.

La population demande à ce que l'efficacité de la réintégration socioéconomique soit accrue. Le rapport note le mécontentement généralisé au sein de la société face à l'insuffisance des progrès réalisés dans la mise en œuvre des réformes agraires, notamment des programmes de réintégration et de substitution de cultures. En ce qui concerne la réintégration juridique, il convient de noter qu'au cours de la période considérée, les programmes de l'État n'ont pas accrédité un seul nouveau participant, bien que des demandes aient été reçues à cet effet.

Le Conseil de sécurité insiste régulièrement sur la nécessité de préserver l'indépendance de la Juridiction spéciale pour la paix. À cet égard, nous ne pouvons que nous inquiéter des informations contenues dans le rapport, selon lesquelles les avocats représentant des ex-combattants au tribunal ont fait l'objet de menaces. Quelle que soit l'origine de ces menaces, nous les considérons comme une tentative d'exercer une pression sur le système judiciaire. Cette pratique doit cesser immédiatement; les affaires importantes doivent faire l'objet d'une enquête et les responsables doivent être traduits en justice.

Je prends également note de l'observation faite dans le rapport, à savoir que les collectivités locales et les organisations de la société civile touchées par les agissements de l'Armée de libération nationale (ELN) insistent sur la nécessité d'une reprise du dialogue avec le groupe. Nous sommes d'accord sur le fait qu'il est difficile d'imaginer une paix véritablement durable en Colombie sans tenir compte de tout l'éventail des opinions. Nous sommes convaincus que Bogota trouvera un moyen de régler ses désaccords avec Cuba concernant les négociations avec l'ELN. Nous partageons la position de La Havane, selon laquelle les membres de ce groupe ne peuvent pas être extradés, car la Colombie ne peut garantir leur immunité, comme l'exigent les garanties établies en vertu des protocoles signés par les parties, régissant les actions des participants en cas de rupture du dialogue.

Comme toutes les personnes qui ont lu le rapport, nous sommes alarmés par la vague de manifestations dans le pays. Nous sommes convaincus que seule la mise en œuvre effective de l'Accord final peut rassurer la société et empêcher une nouvelle reprise des armes. Ce document et son élément central, la Juridiction spéciale pour la paix, ont permis au Secrétaire général et au Conseil de sécurité d'appuyer le processus de paix.

Nous avons toujours été convaincus que la situation de n'importe quel pays ne pouvait être stabilisée que par des moyens pacifiques, avec le plus haut niveau de dialogue public possible. Cette approche est consacrée dans la résolution clef 2282 (2016) sur la consolidation de la paix, qui déclare que la responsabilité nationale de préserver la paix présuppose que le gouvernement concerné prenne en compte les vues de tous les groupes de la société. À cet égard, nous espérons que les initiatives annoncées par le Président et la société visant à

engager un large dialogue national donneront des résultats. Le plus important est d'éviter les doubles emplois.

Nous nous félicitons de l'attachement déclaré des dirigeants colombiens au processus de paix, mais nous ne pouvons pas nous arrêter là. La communauté internationale, l'ONU, le Conseil de sécurité et, surtout, les Colombiens eux-mêmes s'attendent à ce que les obligations découlant de l'Accord final soient strictement mises en œuvre. Faute de quoi, les conséquences d'un demi-siècle de conflit armé interne seront insurmontables. Nous sommes convaincus que la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie continuera de jouer un rôle important dans le processus de paix.

M. Van Shalkwyk (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir fait observer deux minutes de silence ce matin. Nous voudrions exprimer les condoléances du Gouvernement sud-africain à nos frères et sœurs du Niger pour les pertes terribles qu'ils ont subies. Nous nous souvenons également avec tristesse du grand nombre de nos frères et sœurs, ainsi que des courageux membres du personnel des Nations Unies, qui ont perdu la vie il y a 10 ans en Haïti.

S'agissant de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, je voudrais tout d'abord remercier la Ministre colombienne des relations extérieures, Mme Claudia Blum de Barberi, et saluer sa présence à la séance d'aujourd'hui. Nous nous félicitons de l'engagement dont elle fait preuve et du fait qu'elle soit venue présenter un exposé au Conseil de sécurité. Je voudrais l'assurer du plein appui de l'Afrique du Sud aux efforts déployés par son pays pour instaurer une paix durable et à long terme. Nous remercions également le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies en Colombie, M. Carlos Ruiz Massieu, des efforts constants et acharnés qu'il déploie en Colombie ainsi que de l'exposé instructif qu'il a présenté.

L'Afrique du Sud continue d'appuyer pleinement l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, qui a été signé entre le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP) en 2016. Nous nous félicitons des mécanismes prévus par l'accord de paix, tels que la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'application de l'accord de paix, et nous exhortons les autorités et le peuple colombiens à utiliser ces mécanismes pour combler les lacunes et relever les défis liés à la mise en œuvre de l'accord de paix.

Cela est conforme à la position de principe de l'Afrique du Sud selon laquelle le seul règlement durable et viable du conflit demeure la pleine mise en œuvre de l'accord de paix ainsi qu'un règlement politique sans exclusive qui soit dirigé au niveau national par le peuple colombien et dans l'intérêt du peuple colombien. À cet égard, nous nous félicitons du bon déroulement, dans une atmosphère relativement pacifique, des élections locales et départementales en octobre 2019, malgré les difficultés rencontrées jusqu'au jour des élections. La participation de la Fuerza Alternativa Revolucionaria del Común (Force alternative révolutionnaire du peuple – FARC) et d'ex-combattants est louable et représente une avancée positive.

L'Afrique du Sud se félicite des progrès réalisés en matière de démobilisation et de réintégration des anciens membres des FARC-EP. Pour réaliser des progrès continus et durables à cet égard, la démobilisation doit s'accompagner d'une formation continue et de la création de débouchés économiques pour les ex-combattants.

L'Afrique du Sud se félicite des progrès récents concernant la Juridiction spéciale pour la paix, qui joue un rôle clef dans l'établissement des responsabilités pour les violations flagrantes des droits de l'homme commises pendant le conflit interne en Colombie. Nous appelons en outre au respect de l'indépendance judiciaire de la Juridiction spéciale. L'expérience de l'Afrique du Sud avec la Commission Vérité et réconciliation mise sur pied dans son pays a confirmé que cette dernière était essentielle pour parvenir à l'unité nationale. En Colombie, les processus de réconciliation peuvent faire en sorte que le chemin de la paix soit ouvert à tous.

L'Afrique du Sud est préoccupée par les actes d'intimidation et la multiplication des assassinats d'anciens membres des FARC-EP, de figures de la société civiles et de dirigeants communautaires, qui comptent désormais aussi des membres des communautés autochtones et afro-colombiennes. Nous demandons qu'un environnement sûr soit mis en place pour la protection des femmes, des enfants, des figures de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme, ainsi que de toutes les personnes participant à la mise en œuvre de l'accord de paix. À cet égard, il importe également de renforcer le rôle de la Commission nationale des garanties de sécurité, qui peut servir de moyen de mettre rapidement en œuvre l'accord de paix.

Nous saluons les efforts déployés par le Gouvernement en ce qui concerne les secteurs territoriaux de formation et de réintégration, ainsi que le rôle constructif et l'attitude réceptive de la FARC. Cela est essentiel à l'intégration durable et réussie de la FARC dans la société colombienne grâce, entre autres, à la réintégration rurale et politique, au travail, à l'accès à la terre et aux débouchés économiques, à l'éducation, à la protection des droits des victimes et à l'autonomisation des femmes.

Je voudrais terminer mon intervention en réaffirmant qu'il importe que la communauté internationale et, en particulier, la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, continuent d'appuyer le plein respect de l'accord conclu entre les parties, ainsi que la cessation des hostilités et le dépôt des armes.

M. Jürgenson (Estonie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Carlos Ruiz Massieu, de son exposé et de l'importante action qu'il mène. Nous souhaitons chaleureusement la bienvenue à S. E. Mme Claudia Blum de Barberi, Ministre des relations extérieures de la République de Colombie.

Le processus de paix a continué de progresser dans une période difficile. Nous encourageons chacun à poursuivre ces efforts sur la voie de la paix et de la prospérité.

Nous nous félicitons des premières élections locales et départementales tenues depuis la signature de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, les premières élections auxquelles ont participé la Fuerza Alternativa Revolucionaria del Común (Force alternative révolutionnaire du peuple – FARC) et d'anciens membres des Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP), ce qui représente un grand pas en avant.

Le rôle des autorités locales et départementales est crucial pour le succès des efforts de consolidation de la paix déployés par la Colombie. C'est l'occasion pour les autorités locales nouvellement élues de s'aligner sur le processus de paix et de faire avancer la mise en œuvre de l'accord de paix. Nous prenons note du débat national lancé par le Gouvernement avec différents secteurs sur plusieurs thèmes. Nous encourageons à considérer le dialogue comme une plateforme de renforcement du consensus et de maintien de la dynamique lancée au sein de la société.

Nous notons avec satisfaction que la grande majorité des ex-combattants restent attachés à l'Accord final et qu'ils s'efforcent de réintégrer la vie civile, malgré les incertitudes persistantes et les attaques dont ils continuent de faire l'objet. Il est important de souligner que des risques et des difficultés demeurent et nécessitent davantage d'attention et d'action. Du fait de l'urbanisation accrue de la démobilisation, la majorité des ex-combattants vivent maintenant dans des communautés civiles où il est plus difficile de les suivre et de veiller à ce qu'ils aient accès aux services et aux mêmes avantages que les autres citoyens.

Nous sommes vivement préoccupés par la situation sécuritaire et par la recrudescence de la violence contre les dirigeants communautaires, les défenseurs des droits de la personne et les ex-combattants. Ces personnes sont à l'avant-garde de la mise en œuvre de l'accord de paix et la violence à leur encontre représente une menace fondamentale contre son succès. L'année 2019 a été l'année la plus violente pour les ex-combattants, dont un nombre record – 77 – a été tué. Nous restons également préoccupés par les informations faisant état de violence dirigée contre la participation politique des femmes.

Il est important d'assurer la sécurité de toutes les parties du pays, en particulier pour les plus vulnérables. Nous encourageons le Gouvernement colombien à continuer d'utiliser tous les mécanismes établis. La Commission nationale des garanties de sécurité, un organe établi par l'accord de paix et chargé de rechercher des solutions aux problèmes de protection persistants, doit être utilisée pour élaborer une politique de démantèlement des organisations criminelles et des réseaux qui les soutiennent. Nous réaffirmons la nécessité de donner la priorité aux mesures de prévention, d'alerte rapide et de protection collective, qui doivent prendre en compte les besoins particuliers des victimes potentielles, telles que les populations autochtones et les communautés afro-colombiennes, et suivre une démarche tenant compte des questions de genre.

Des progrès sont nécessaires dans d'autres domaines de l'accord. Nous engageons toutes les parties à poursuivre ce travail précieux au moyen des mécanismes de la justice transitionnelle qui garantissent la vérité, la justice et la réconciliation pour les victimes – des éléments décisifs pour la paix durable et le développement à long terme. La Juridiction spéciale pour la paix est un pilier de la justice transitionnelle et

le respect de son indépendance et de son autonomie doit être garanti.

Nous sommes heureux des progrès réalisés par le Gouvernement colombien et nous tenons à exprimer le ferme appui de l'Estonie à l'application de l'ensemble des dispositions de l'accord de paix. Le soutien de la communauté internationale, notamment du Conseil de sécurité, reste vital.

Mme King (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais exprimer la solidarité de mon pays avec le Gouvernement et le peuple haïtiens 10 ans après le séisme dévastateur, et nous exprimons aussi nos condoléances au Gouvernement et au peuple nigériens. Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir marqué ces événements par l'observation de quelques instants de silence avant le début de la séance.

Saint-Vincent-et-les Grenadines salue chaleureusement S. E. Mme Claudia Blum de Barberi, Ministre colombienne des relations extérieures, et M. Emilio Archila, Conseiller du Président pour la stabilisation et la consolidation, et nous nous félicitons de leur participation à la séance d'aujourd'hui. Nous remercions aussi M. Carlos Ruiz Massieu, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, de son exposé et de son travail très important.

Saint-Vincent-et-les Grenadines salue les progrès soulignés dans le rapport du Secrétaire général (S/2019/988). Nous prenons note des avancées réalisées pendant la période couverte par le rapport, telles que les progrès accomplis au regard de la stratégie intitulée « La paix par le droit »; la tenue des premières élections locales et départementales depuis la signature de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, en particulier la participation des ex-combattants des Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP) et la participation active des femmes au processus politique; la mise en place de programmes de développement territorial pour les municipalités touchées par le conflit; les contributions précieuses de la Juridiction spéciale pour la paix; les 12 nouveaux projets productifs collectifs approuvés par le Conseil national de réintégration; et l'augmentation du nombre d'ex-combattants suivant des études universitaires.

Nous tenons aussi à mettre en exergue les progrès signalés dans la négociation d'un projet de loi visant à proroger la loi relative aux victimes et à la restitution des terres. En effet, la question des réparations est un élément important de la restitution et de la réconciliation.

Malgré ces faits nouveaux positifs, ma délégation note de véritables obstacles concernant l'application intégrale de l'Accord final. Nous sommes préoccupés par le peu de progrès dans le processus d'octroi de certificats de réintégration aux ex-combattants, ainsi que par les difficultés dans la mise en place des garanties de sécurité pour certaines communautés. Ces garanties juridiques et de sécurité sont primordiales pour la réintégration globale des ex-combattants des FARC-EP.

De même, des solutions permanentes pour les ex-combattants des FARC-EP qui résident en dehors des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration (soit 70 % des combattants ayant reçu un certificat de réintégration) sont cruciales pour la mise en œuvre intégrale de l'Accord final. Tout aussi cruciaux sont le besoin de réformes agricoles et la pleine application du Programme national intégral de substitution des cultures illicites, qui dissuadera les participants d'entrer dans l'économie illicite. Saint-Vincent-et-les Grenadines est préoccupée par les menaces signalées contre les participants au Programme.

Ma délégation s'inquiète fondamentalement de la persistance des actes de violence, en particulier contre les femmes et les enfants; des attaques contre les communautés; et du meurtre de personnes autochtones et afro-colombiennes. Nous condamnons ces actes de violence et demandons que leurs auteurs soient traduits en justice.

Saint-Vincent-et-les Grenadines souscrit à l'appel lancé par le Secrétaire général pour que les parties à l'Accord final puissent surmonter leurs divergences sur sa mise en œuvre au moyen d'un dialogue continu, ainsi qu'à sa recommandation de tirer pleinement parti de la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'application de l'Accord final pour qu'elles règlent leurs différends.

Il est important de souligner que le processus de consolidation d'une paix durable en Colombie se trouve à une étape très importante. Aucun relâchement ne doit se produire et l'Accord ne doit pas être appliqué de façon sélective. Saint-Vincent-et-les Grenadines demande à toutes les parties d'honorer leurs obligations et de se conformer à la mise en œuvre de l'ensemble des dispositions de l'Accord final. Le processus de paix colombien reste exemplaire dans notre système multilatéral,

rappelant qu'il ne faut jamais renoncer au dialogue pour essayer de régler un conflit, quelle que soit sa nature difficile et enracinée.

Pour conclure, nous réitérons notre appui au Gouvernement et au peuple colombiens dans leur recherche d'une paix durable, ainsi qu'à la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie et à l'équipe de pays, qui facilitent l'application intégrale de l'Accord final.

M. Abarry (Niger) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous remercier d'avoir fait observer au Conseil de sécurité une minute de silence en mémoire des victimes du tremblement de terre en Haïti et à celle des victimes du terrorisme dans mon pays. J'adresse mes condoléances au Gouvernement et au peuple omanais suite au rappel à Dieu du Sultan Qaboos.

Qu'il me soit ensuite permis de féliciter M. Carlos Ruiz Massieu, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Colombie, pour l'exposé fort édifiant qu'il vient de nous faire. Je remercie également la Ministre des relations extérieures de la Colombie et sa délégation pour leur présence parmi nous aujourd'hui.

Trois ans se sont écoulés depuis la signature de l'Accord de paix de La Havane entre le Gouvernement colombien et les rebelles des Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP). Aujourd'hui, il est heureux de constater que le processus de mise en œuvre de l'Accord de paix final a enregistré des progrès appréciables dans certains volets. Ces progrès bien que lents ou même insuffisants à certains égards, témoignent néanmoins de la ferme volonté des autorités colombiennes et des autres parties prenantes, de faire avancer le processus de paix, et il faut s'en réjouir.

Du fait de la guerre et des activités du crime organisé, la Colombie continue de souffrir de graves violations des droits de l'homme et de la persistance des activités criminelles. Ces violences, qui avaient atteint un niveau inquiétant à la fin de l'année dernière, connaissent aujourd'hui une certaine accalmie. Cela a permis notamment aux opérations de vote de se dérouler, y compris dans les zones où les élections n'étaient pas possibles auparavant du fait de l'insécurité. Ma délégation se réjouit du bon déroulement de ces élections municipales inclusives, qui ont vu l'avènement, pour la première fois, d'une femme, comme maire de la capitale, Bogota.

Malgré ces avancées, ma délégation voudrait appeler tous les acteurs à redoubler d'efforts pour consolider les acquis que j'évoquais tantôt. Plusieurs facteurs peuvent encore remettre en cause les avancées enregistrées. Il s'agit entre autres de la présence non encore effective de l'État dans plusieurs régions du pays jadis occupées par les groupes armés; du financement insuffisant de la mise en œuvre de l'Accord de paix final; des assassinats d'activistes des droits humains, des leaders des peuples autochtones et des ex-combattants.

En outre, le pays fait face à la reconfiguration des groupes paramilitaires et au réarmement d'une partie des groupes armés qui ont décidé de ne plus poursuivre leurs engagements avec l'État colombien. Nous saluons, néanmoins, le rejet catégorique, qu'ont opposé les Colombiens, tous bords confondus, à ces velléités de remise en cause du processus de paix. L'adoption de la feuille de route sur la réintégration permettra, je l'espère, des progrès dans les secteurs sociaux et renforcera plutôt la dynamique positive que le pays connaît aujourd'hui. Il est sans conteste que la diversification de l'économie à travers la substitution des cultures illicites par une production agricole alternative, en permettant l'accroissement des revenus des producteurs, contribuera à la réduction du niveau de la violence.

Ma délégation voudrait également saluer les efforts consentis jusque-là par le Gouvernement colombien dans le cadre de l'application de l'accord de paix et de la réconciliation nationale, malgré les contraintes, notamment financières. C'est le lieu ici de réitérer notre appréciation au Représentant spécial du Secrétaire général pour la Colombie pour son travail inlassable, et d'engager les membres du Conseil à poursuivre leur précieux appui aux autorités colombiennes dans leur quête d'une paix durable.

Pour conclure, je voudrais réaffirmer le soutien du Niger à la mise en œuvre totale de l'accord de paix afin que le peuple colombien dont l'histoire a été jalonnée de conflits connaisse enfin la paix, la quiétude et la prospérité. Je voudrais encore une fois réitérer au Conseil mes sincères remerciements pour ses paroles de solidarité à l'endroit de mon pays suite au drame que nous avons connu.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Viet Nam.

Je souhaite chaleureusement la bienvenue à cette séance à S. E. Mme Claudia Blum de Barberi. Je remercie M. Carlos Ruiz Massieu, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de vérification

des Nations Unies en Colombie, de son exposé instructif et important.

En novembre dernier, le peuple et tous les partis politiques de Colombie ont commémoré le troisième anniversaire de la signature de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, un accord historique. L'histoire nous dit qu'il est difficile de parvenir à un accord de paix, mais qu'il est beaucoup plus difficile de le mettre en œuvre.

À cet égard, le Viet Nam se félicite vivement de l'engagement manifesté et des efforts déployés par le Gouvernement colombien et toutes les parties prenantes concernées pour parvenir à une paix et une sécurité durables dans le pays. La situation de la Colombie a évolué de manière très positive au cours des trois dernières années. Nous croyons que ces progrès contribueront à promouvoir les moyens de subsistance de la population. Nous soulignons également le rôle important de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, ainsi que de l'équipe de pays des Nations Unies, qui soutiennent des projets et des initiatives liés à la mise en œuvre de l'Accord final.

De nombreux défis, difficultés et problèmes demeurent, comme l'ont mentionné les membres du Conseil. À cet égard, je voudrais souligner les éléments suivants. Premièrement, la sécurité et le développement pour tous les Colombiens, y compris les ex-combattants, doivent être une priorité absolue. Cela contribuera grandement à une réconciliation et à une paix durables. La communauté internationale doit intensifier son appui au Gouvernement colombien dans plusieurs domaines importants, tels que le renforcement des capacités d'application de la loi, le remplacement des cultures illicites et la prévention des activités économiques illicites, de la criminalité et de la violence. Nous appelons à une intensification des efforts et de la coopération afin de divulguer l'emplacement des mines et des champs de mines dans le pays.

Deuxièmement, nous soulignons la nécessité de prendre de nouvelles mesures pour promouvoir le développement économique et inclusif, la cohésion sociale, le développement rural, le logement, l'éducation et la création d'emplois afin de maintenir les progrès réalisés à ce jour. Dans tous les processus de réconciliation, l'égalité des chances pour tous est le seul moyen viable de décourager la violence et de réduire le risque de reprise du conflit.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer notre ferme appui aux processus de paix, de sécurité, de réconciliation nationale, d'unité nationale et de développement en Colombie.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole à la Ministre des relations extérieures de la Colombie.

Mme Blum de Barberi (Colombie) (*parle en espagnol*) : Dix ans après le tremblement de terre qui a touché des millions de personnes et a changé leur histoire, la Colombie réaffirme sa solidarité avec le peuple haïtien. Nous exprimons également nos condoléances aux familles des victimes des événements violents survenus au Niger.

Je remercie la présidence vietnamienne du Conseil d'avoir convoqué la présente séance, et tous les membres de leur appui constant et unanime à la Colombie. Je voudrais également remercier le Secrétaire général pour son rapport (S/2019/988) et son Représentant spécial, Carlos Ruiz Massieu, pour l'important travail accompli par la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie sous sa direction. Mon gouvernement apprécie la participation de la Mission aux pourparlers nationaux menés par le Président de la République sur la politique de la « paix par le droit », ainsi que ses évaluations indépendantes des progrès réalisés et des difficultés rencontrées dans ce domaine.

La politique de la « paix par le droit » que le Gouvernement du Président Iván Duque met en œuvre vise la réalisation du droit constitutionnel des Colombiens à la paix dans le cadre de la protection de l'état de droit et constitue donc une référence pour la mise en œuvre de l'accord signé en 2016 entre le Gouvernement et les anciens guérilleros des Forces armées révolutionnaires de Colombie - Armée populaire (FARC-EP).

Parmi ses nombreuses composantes, cette politique comprend des instruments décisifs pour progresser sur les deux fronts examinés par la Mission de vérification, conformément à son mandat – la réintégration des anciens membres des FARC-EP et les garanties de sécurité pour les communautés dans les zones les plus touchées par la violence.

En ce qui concerne le premier mandat, relatif aux programmes de réintégration, le Secrétaire général a reconnu les progrès importants réalisés par la Colombie. La participation du parti Fuerza Alternativa

Revolucionaria del Común (Force alternative révolutionnaire du peuple – FARC) pour la première fois aux élections régionales en octobre dernier, et l'élection même de certains ex-combattants ou de candidats soutenus par ceux-ci, sont autant de manifestations des garanties de la pleine intégration de ses membres dans la vie politique.

En outre, l'État a levé tous les obstacles qui auraient pu limiter l'exercice du droit de vote ou les candidatures des ex-combattants, et a mis en place des mesures de protection spéciales pour leurs candidats. Cette journée d'élections a été plus pacifique que par le passé et a réaffirmé la vitalité et le pluralisme de la démocratie colombienne.

Pour ce qui est de la réintégration économique et sociale, les 898 projets productifs individuels et 47 projets collectifs en cours, ainsi que l'accès à l'emploi, ont permis à un plus grand nombre d'ex-combattants de générer leurs propres revenus, plutôt que de dépendre des programmes de l'État. Quatre-vingt-dix-neuf pour cent des anciens membres des FARC-EP sont affiliés au système de santé et 9 000 d'entre eux ont accès à l'éducation formelle et à des formations professionnelles techniques.

Par ailleurs, j'ai le plaisir d'annoncer que le 27 décembre, le Gouvernement a approuvé la feuille de route pour la réintégration sociale et économique, adoptée de commun accord avec la FARC. Cette feuille de route met en place un processus de transition global et durable qui, grâce aux services offerts par les institutions, garantira la réalisation des droits des personnes en transition dans le cadre du processus de réintégration et ceux de leurs familles.

Nous avons pris note des informations fournies par le Secrétaire général concernant l'octroi de certificats de réintégration aux ex-combattants, et un plan d'action a déjà été élaboré pour analyser les cas individuels. Cela nous a permis, en décembre 2019, d'octroyer des certificats à 99 personnes supplémentaires par rapport au nombre figurant dans le rapport, ce qui porte le nombre total à 13 185. De même, les activités du Groupe de travail technique sur les questions de genre du Conseil national de réintégration sont importantes à cet égard, tout comme la participation des jeunes, qui est également mentionnée dans le rapport.

D'autre part, le Secrétaire général indique que le Gouvernement attend des anciens membres des FARC-EP qu'ils remettent leurs biens, pour offrir des réparations aux victimes, et qu'ils coopèrent s'agissant de la divulgation de l'emplacement des mines antipersonnel et de la manifestation de la vérité. La société colombienne attend toujours des réponses en ce qui concerne ces questions. Il faut que la Mission de vérification accorde plus d'attention à ces questions qui font également partie des processus de réintégration.

Pour ce qui est du deuxième mandat de la Mission, le rapport mentionne différentes mesures prises par l'État pour assurer la protection et la sécurité des communautés touchées par la violence, mais met en garde contre les graves défis qui subsistent. Plusieurs de ces défis sont liés à la nécessité de renforcer la stabilisation des territoires les plus touchés par la pauvreté et la violence. C'est là que les projets qui relèvent de la stratégie « La paix par le droit » prennent toute leur importance. Dans le cadre de cette stratégie, le Gouvernement a mis en œuvre les 16 programmes de développement territorial, qui couvrent les 170 municipalités les plus touchées par la violence et la pauvreté.

Au cours des 17 mois qui se sont écoulés depuis l'entrée en fonction du Gouvernement, 309 projets ont été approuvés et sont en cours d'exécution par les autorités locales, pour un investissement de 500 millions de dollars. Au niveau national, le Gouvernement a achevé 641 projets supplémentaires dans le cadre de ces programmes. Il convient également de mettre en exergue le rôle du secteur privé, qui est conscient des avantages économiques de la stabilisation des territoires, et ses investissements croissants dans les zones les plus touchées par la violence et la pauvreté.

Il est indéniable qu'il existe d'autres défis à la sécurité, qui sont liés aux économies illicites et à la criminalité qui y est associée, que nous n'avons pas encore pu éliminer de notre pays. Nous continuons à subir les conséquences des économies criminelles, en particulier le trafic de drogue et l'exploitation minière illégale, qui ont toujours alimenté la violence. Le Gouvernement accorde la priorité à cette question et s'emploie résolument à contrer ces menaces, qui pèsent sur les ex-combattants, les figures de la société civile, les communautés ethniques, les défenseuses et les défenseurs des droits de la personne et les communautés vulnérables en général.

La Colombie a terminé l'année 2019 avec le taux d'enlèvements le plus bas de son histoire récente, et le nombre d'homicides de figures de la société civile a diminué de 25 % cette année-là par rapport à 2018. Il n'en reste pas moins que tous ces incidents sont

regrettables, ce qui montre que nous ne pouvons pas être complaisants et que nous devons poursuivre nos efforts. Par conséquent, l'État dans son ensemble poursuit ses efforts de coordination en vue de l'achèvement rapide des enquêtes judiciaires et de l'élaboration de politiques publiques globales pour lutter contre les organisations criminelles et renforcer la prévention, l'alerte rapide et la protection.

La Cellule spéciale du Bureau du Procureur général chargée d'enquêter sur les attaques contre les ex-combattants a déjà délivré 51 mandats d'arrêt contre les auteurs de ces attaques et 23 condamnations ont été prononcées, y compris dans les affaires concernant Alexander Parra et Dimar Torres, mentionnées dans le rapport du Secrétaire général.

Le 8 janvier, la Commission nationale des garanties de sécurité a tenu une nouvelle réunion, dirigée par le Président Iván Duque. À cette occasion, la Commission a vérifié que les points de vue de la société civile avaient été pris en compte dans les politiques publiques visant à démanteler les groupes armés illégaux et à protéger les figures de la société civile, les ex-combattants et les défenseurs et défenseuses des droits de la personne. Tout récemment, Les mesures fermes prises par le Gouvernement ont permis de déjouer un attentat contre le Président du parti de la FARC.

À la fin de 2017, les cultures de coca occupaient une superficie sans précédent de 200 000 hectares, et leur expansion a été enrayée depuis 2018, grâce à l'action de l'État. En 2019, 100 000 hectares ont été détruits, principalement grâce à des programmes de destruction manuelle forcée. Le Gouvernement est conscient des défis auxquels le pays est confronté et poursuivra résolument ses efforts pour lutter contre les organisations criminelles responsables d'attaques contre les communautés et les individus.

Le Secrétaire général souligne la nécessité de faire des progrès, d'une manière générale, s'agissant d'autres aspects de l'accord de 2016. Bien que cette question ne fasse pas partie du mandat de la Mission, notre gouvernement s'est doté d'une vision globale en la matière. Il existe plus de 500 indicateurs d'action, qui ont une incidence sur la construction de « la paix par le droit ». À titre d'exemple, pour ce qui de la transformation rurale globale, depuis les 17 mois que le Gouvernement est au pouvoir, 697 000 hectares ont été incorporés au Fonds foncier et 375 000 hectares ont été régularisés. Grâce à la promulgation d'une loi sur la croissance économique, entre 2020 et 2022, environ 900 millions de dollars seront investis dans la construction de routes tertiaires qui amélioreront la connectivité des zones rurales éloignées avec les centres plus développés du pays.

Dans le même temps, le Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition continue d'être renforcé, avec la participation de plus en plus active des victimes. Les ressources nécessaires ont été approuvées dans notre budget national pour 2020 afin que les trois principaux mécanismes de ce système puissent remplir leur mission de manière indépendante.

Enfin, je voudrais évoquer les diverses mobilisations sociales qui ont eu lieu dans la capitale et dans d'autres villes depuis le 21 novembre, et qui sont mentionnées dans le rapport du Secrétaire général. Au cours de ces manifestations, les organisations sociales et non gouvernementales ont adressé diverses demandes à l'État. La Colombie garantit le droit à la protestation sociale en tant qu'expression de la démocratie participative, qui doit être protégée. En réponse à ces manifestations, le Président Duque a lancé un grand débat national comme forme de dialogue entre les citoyens et leurs institutions. Au 31 décembre, 12 réunions avaient été organisées entre les représentants du Gouvernement et plus d'un millier de membres d'organisations sociales, de dirigeants et d'experts dans les domaines les plus variés afin d'examiner les propositions pour l'édification d'une société plus juste et plus équitable. Je note avec satisfaction que le rapport reconnaît l'ouverture dont fait preuve le Président Duque dans le cadre de ce débat national et je suis convaincue qu'il contribuera à consolider les progrès réalisés dans notre contexte politique et social toujours difficile.

Je tiens à réaffirmer devant le Conseil aujourd'hui que le processus d'édification de « la paix par le droit » en Colombie est en cours. Ce processus est irréversible, mais il exige l'engagement et l'appui du Conseil et de la communauté internationale en tant que témoins privilégiés des réalisations et progrès que nous accomplissons.

La séance est levée à 12 h 15.